



Contentieux mutuelle

Par **lahdim**, le **01/01/2010** à **19:20**

Bonjour,

Bonjour,

J'ai une question à vous poser concernant un différend avec une mutuelle qui se résume comme suit:

J'ai bénéficié de la mutuelle XX souscrite et payée par mon ex-employeur pour ses salariés dont je faisais partie jusqu'à fin 2008.

J'ai quitté mon ex-employeur fin 2008 et je suis parti travailler pour un autre employeur, mais la mutuelle XX m'a envoyé la carte pour l'année 2009 et je l'ai utilisé en 2009 alors que je ne faisais plus partie des salariés de mon ex-employeur.

Fin 2009, ladite mutuelle me contacte et me réclame la somme de 500 € car je n'aurais dû pas utilisé leur mutuelle en 2009.

J'ai répondu en disant pourquoi vous m'avez envoyé votre carte en 2009 alors que je n'y avais pas droit ?

Leur réponse est que mon ex-employeur les a informés tardivement de mon départ.

Je leur avais répondu que je ne suis pas responsable de la mauvaise gestion de leur dossier et n'ont qu'à voir avec mon ex-employeur pour leur payer la somme demandée sachant que je n'ai rien signé avec XX et que c'était mon ex-employeur qui payait la mutuelle pour ses salariés

J'ai déjà échangé avec XX 4 courriers et là XX commence m'envoyer des courriers RAR en me réclamant la somme et en brandant les menaces des frais supplémentaires si je ne paye pas.

A votre avis est-ce que je dois les payer ou pas?
Que pensez-vous?

Bien Cordialement à Vous